



**Vingt-troisième séance du cinquième mandat
mercredi 25 septembre 2024 à 18h30
Salle U159, Uni Dufour, 1^{er} étage**

Ordre du jour

Madame, Monsieur,

Le Président, Thierry Mathieu, m'a chargée de vous convoquer selon l'ordre du jour suivant :

18h30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1. Approbation de l'ordre du jour
- 1.2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 26 juin 2024

18h40

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU ET SUIVI DE SÉANCE

- 3. ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT¹ : VOTE**
- 4. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE²**
- 5. ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE OU DU VICE-PRÉSIDENT³ : VOTE**

18h55

6. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSE AUX QUESTIONS

- 6.1. Bâtiment du quai des Vernets : point de situation (15min)
- 6.2. Précarité étudiante : état des lieux des travaux du rectorat (15min)
- 6.3. Communications générales

19h30

7. SI-ADMINISTRATION

- 7.1. État des lieux et discussion

19h45

8. CALENDRIER DES SÉANCES 2024-2025 (AU-24.20) : VOTE

19h50

9. CONSEIL DE DISCIPLINE⁴ : VOTE

- 9.1. Proposition d'un membre suppléant représentant le CCER en remplacement de Mme Irène Courtin.

19h55

10. COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES⁵ (CGTF)

- 10.1. Nomination de Mme Alicia Chevrier (AU-24.21) : VOTE

10.2. Présentation du Président et discussion

20h10

11. DIVERS

- - - - -

Règlement interne de l'Assemblée : <https://www.unige.ch/assemblee/reglement>

1. Art. 10

2. Art. 9

3. Art. 9.1.

4. Statut, Chapitre III Conseil de discipline,

Art. 17, Composition : « Le conseil de discipline est composé d'un président ou d'une présidente extérieur-e à l'université désigné-e par le rectorat, de deux membres du corps professoral, de deux collaboratrices ou collaborateurs de l'enseignement et de la recherche et de deux étudiants ou étudiantes désignés par le rectorat sur proposition de l'assemblée de l'université ».

<https://www.unige.ch/rectorat/conseildiscipline>

5. Règlement de la Commission de Gestion des Taxes Fixes

https://agora.unige.ch/application/files/4716/3050/0175/Reglement_CGTF_final1_2021.pdf

Art. 1 : Composition et élection de la Commission de Gestion des Taxes Fixes

1. La Commission de Gestion des Taxes Fixes est composée de trois étudiant-e-s et d'un-e assistant-e.

2. Ses membres sont nommés par l'Assemblée de l'Université pour un mandat de deux ans, renouvelable.

3. La Commission nomme elle-même sa-son président-e, également pour un mandat de deux ans, renouvelable.

Sophie Desjacques Carnegie

AdU/OJ/sdc septembre 2024